

Sensibilisation à la déontologie de l'agent public parisien

Recrutement Adjoint Technique de 1^{ère} classe
Spécialité Restauration

Cas pratiques

Choisissez le principe ou l'obligation en jeu !

Exercices pratiques

Situation 1

Un agent cuisinier écrit régulièrement sur son blog des posts sur de la cuisine, les arts, etc. Il s'est identifié sur son blog comme agent public. Un jour, en colère contre sa nouvelle hiérarchie, il écrit sur son blog contre « sa dernière mesure en date » qui « est idiote, comme d'habitude ! »

Quel principe est mis à mal ?

- ☐ L'obligation de neutralité / laïcité
- ☐ Le droit de réserve
- ☐ La probité

Réponse : le **droit de réserve**, à appliquer pendant et en dehors de son service

Exercices pratiques

Situation 2

Un agent cuisinier dans une école, végétarien, manifeste son incompréhension de servir des plats de viande et poisson aux enfants et fustige les conséquences sur la maltraitance animale. Il critique par ailleurs certaines méthodes religieuses d'abattage des animaux

Quel principe est mis à mal ?

- ☐ L'obligation de se consacrer uniquement à ses fonctions
- ☐ Le devoir d'obéissance hiérarchique
- ☐ L'obligation de neutralité / laïcité

Réponse : l'obligation de **neutralité / laïcité**, à appliquer pendant et en dehors de son service. L'agent ne doit pas laisser penser qu'il soutient une **opinion ou une autre qui romprait l'égalité de traitement entre les usagers** devant le service public.

Exercices pratiques

Situation 3

Un agent cuisinier dans une école, propriétaire d'une maison en Normandie, souhaite louer des chambres d'hôtes dans sa maison.

Quel principe est mis à mal ?

- ☐ L'obligation de désintéressement
- ☐ L'obligation de probité
- ☐ L'obligation de se consacrer à ses seules fonctions
- ☐ Aucun

Réponse : **Aucun**. L'agent respecte la probité et le désintéressement de ses fonctions. S'il doit se consacrer à ses fonctions, il existe des exceptions cumulables, comme la possibilité de louer des chambres d'hôtes. Il ne pourrait pas ouvrir un hôtel (local commercial) par contre.

La déontologie, c'est quoi ?

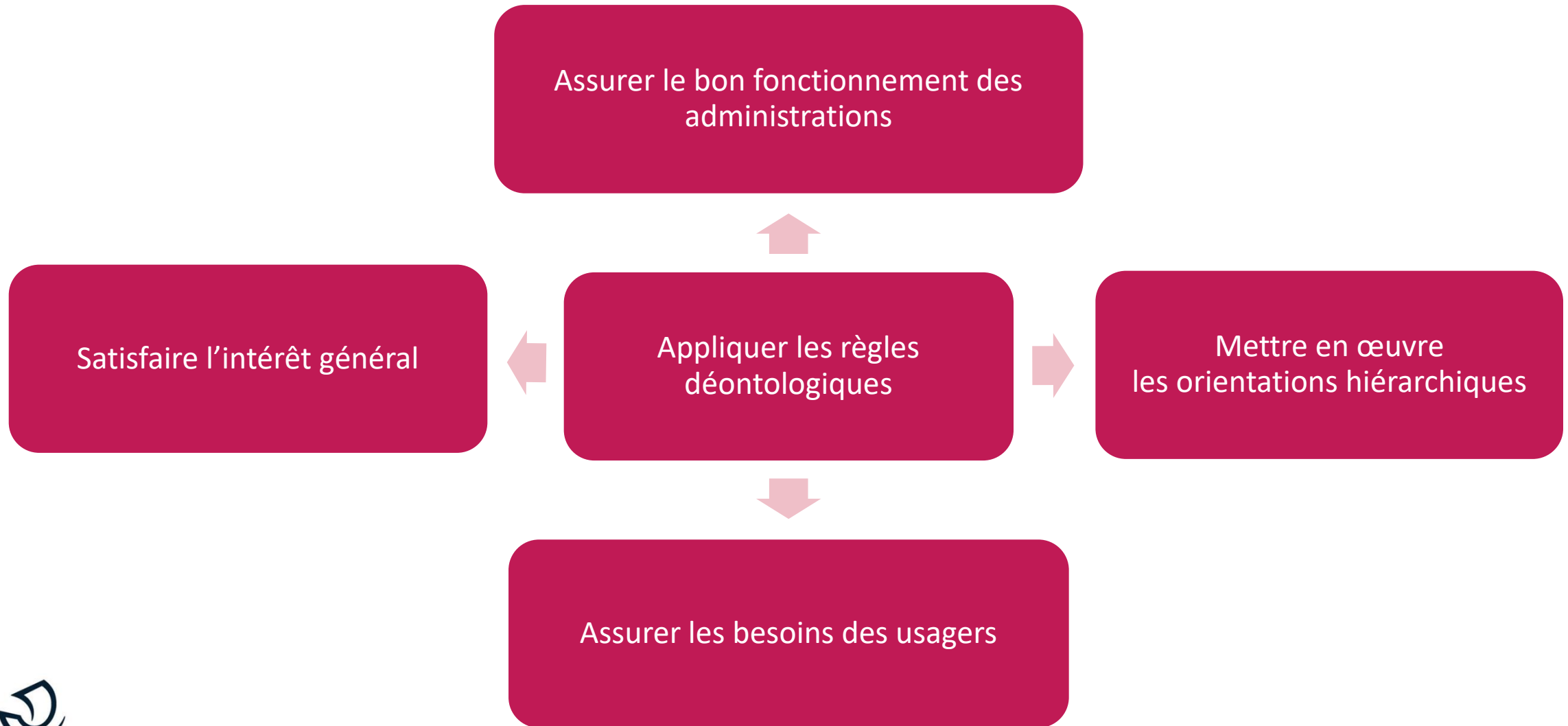
Déonto : ce qui est convenable

Logie : la science

Dans la fonction publique : c'est l'ensemble des obligations juridiques et des valeurs professionnelles qui régissent le comportement des agents publics.

Ces obligations valent pour les agents publics titulaires et contractuels de droit public, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions mais également, dans certains cas, dans leur vie privée.

La déontologie, c'est quoi ?



Les grands principes et obligations déontologiques dans la Fonction publique

Laïcité

Principe constitutionnel que doit respecter tout citoyen dans l'espace public, qui suppose le respect de la neutralité de l'Etat et la liberté de conscience des individus

Neutralité

L'agent public doit adopter un comportement indépendant de ses opinions politiques, religieuses ou philosophiques afin d'assurer l'égalité de traitement des usagers et le respect de leur liberté de conscience

Les grands principes et obligations déontologiques dans la Fonction publique

Devoir de réserve

Il s'agit de s'exprimer avec une certaine mesure dans et en dehors du service.

Ce devoir s'applique plus ou moins rigoureusement selon le niveau hiérarchique et les circonstances

Ex.: il est interdit de critiquer son hiérarchique supérieur devant un usager

Discrétion professionnelle

Il s'agit de faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont on a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Ex.: il est interdit de parler d'un dossier dont on a la charge avec des amis

Les grands principes et obligations déontologiques dans la Fonction publique

Obligation de se consacrer exclusivement à ses fonctions

L'agent public consacre l'intégralité de son temps de travail à ses fonctions, l'exercice d'une activité dans le secteur privé est interdit

Ex: interdit d'être salarié à mi temps dans une supérette durant ses congés

Il existe des activités dites accessoires qui sont encadrées et compatibles avec ses fonctions. On peut :

- Enseigner
- Former, exercer une activité à caractère sportif ou culturel
- Vendre des biens fabriqués par ses soins
- Réaliser des travaux de faible importance chez des particuliers

Carrière des fonctionnaires

Catégories, admission et stage, rémunération

Carrière des fonctionnaires

Catégorie C

Mission
d'exécution
et parfois
d'encadrement

Catégorie B

Cadres
intermédiaires
→ missions
d'applications et
de rédaction

Catégorie A

Cadres
supérieurs

Carrière des fonctionnaires

Adjointes techniques → Catégorie C

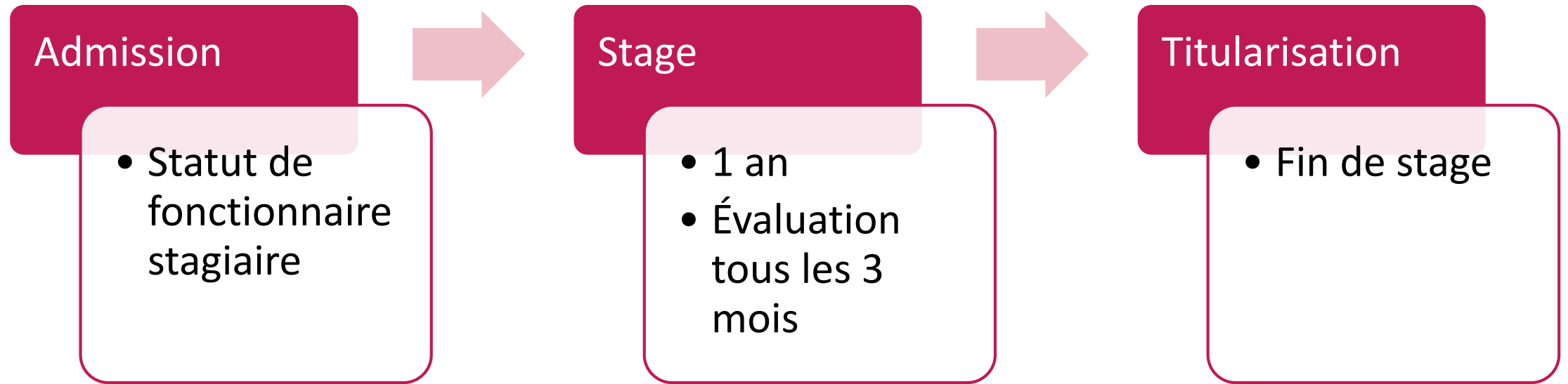
3 grades :

- Adjoint technique de 1^{ère} classe (AT1)
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le grade d'AT1 est constitué de 12 échelons

1 échelon = 1 indice de traitement

Admission



Les admis, **y compris lorsqu'ils étaient déjà employés par une CDE** (contrat), sont recrutés en tant que fonctionnaires stagiaires.

Rémunération des fonctionnaires

- « Traitement budgétaire », calculé selon l'indice majoré ou réel de traitement x « valeur du point » d'indice
- Indemnité de résidence
- Supplément familial
- Remboursement partiel des frais de transport
- Indemnités ou primes éventuelles